

VILLE DE NOUMEA

POLE AMENAGEMENT

DIRECTION DE L'ESPACE
PUBLIC

Division Performance des
Services Délégués

EL/MG

N° 2018/46

289

P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché de travaux de renforcement de la clôture d'enceinte de l'usine de traitement d'eau potable du Mont Té

P. J. : 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa souhaite confier à un prestataire, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, la réalisation de travaux de renforcement de la clôture d'enceinte de l'usine de traitement d'eau potable de la Ville, située route du Mont Té à Montravel.

En effet, la clôture actuelle est ancienne et ne permet plus d'assurer efficacement la sécurité de ce site important pour la production de l'eau potable de la Ville, rendant ainsi indispensables des travaux de renforcement de celle-ci sur une partie et de renouvellement complet sur le reste.

Ces travaux n'entrent pas dans le périmètre de la délégation de service public de l'eau potable confiée à la Calédonienne des eaux ; cette dernière assure néanmoins l'exploitation de l'usine et la surveillance des installations.

Le montant prévisionnel des travaux considérés est de 40 millions F/CFP.

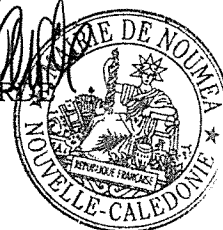
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux correspondant avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres.

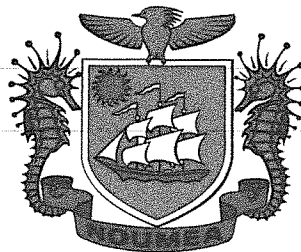
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sabine KAGY
			M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
Nombre de présents	:	34	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (15 procurations)	:	49	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe CHEVILLON	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/289

autorisant un marché de travaux de renforcement de la clôture d'enceinte
de l'usine de traitement d'eau potable du Mont Té

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa réuni en séance publique, le **- 3 AVR. 2018**

VU la loi n° 99/209 du 19 mars 1999 organique modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/46 du 14 mars 2018,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité/
de l'Environnement et du Développement Durable, entendue en séance du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer le marché de travaux à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour des travaux de renforcement de la clôture d'enceinte de l'usine de traitement d'eau potable du Mont Té.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre les travaux de renforcement et de renouvellement complet de la clôture d'enceinte de l'usine de traitement d'eau potable du Mont Té.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 40 millions F/CFP et imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

./.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

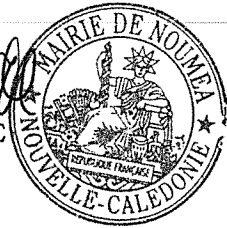
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.E.P. (DPSD)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ou publié le - 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances